

Les relations professionnelles

Le comportement professionnel doit être régi par quelques **règles de bienséance** appliquées par tout individu au sein d'une entreprise ou d'un groupe :

- Propreté corporelle et vestimentaire,
- Langage professionnel,
- Règles de politesse,
- Respect,
- Communication,
- Esprit d'équipe.

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LA DIRECTION ET LE PERSONNEL

Une **hiérarchie** s'instaure au sein de toute entreprise constituée d'une équipe de plusieurs personnes (voir la fiche «Notion d'entreprise»). Elle s'établit en fonction de différents critères :

- L'expérience, qui s'acquiert notamment par l'ancienneté;
- La connaissance de l'équipe;
- La capacité à diriger l'équipe et à prendre des décisions;
- Les connaissances et savoir-faire professionnels.